

2017

Rapport annuel et bilan du directeur



Christian Paré

Service incendie secteur est de Mékinac

01/01/2017

TABLE DES MATIÈRES

CONTENU

Mot du directeur	1
Statistiques 2017	2
Ressources humaines	3
prévention	4
Opérations	5
Relations de travail	5
Véhicules et Équipements	5
Conclusion	6

MOT DU DIRECTEUR

Messieurs les Maires, membres des conseils municipaux et Directeurs et Directrice généraux (ale)

C'est à titre de Directeur du service incendie secteur est de Mékinac (SISEM) que je vous présente mon dernier rapport annuel. J'en profite également pour dresser un bilan des actions et des changements apportés depuis mon arrivée en poste.

Les trois dernières années ont été principalement consacrées à remettre à niveau l'organisation des trois services d'incendie. Des changements importants étaient nécessaires tant au niveau des opérations incendie, de la gestion des équipements et de l'administration des services. J'ai eu au cours des dernières années à démontrer les enjeux que rencontrent de nos jours les gestionnaires des services d'incendie. Longtemps considéré comme un club social, l'arrivée en 2001 de la loi sur la sécurité incendie, de la mise en œuvre des schémas de couverture de risques et de toutes les exigences qui en découlent ont grandement changé la façon de gérer un service d'incendie. Le travail de pompier volontaire doit désormais se faire de façon professionnelle et doit être considéré comme tel. De plus grandes responsabilités incombent aux gestionnaires. Toutes les tâches qui relèvent d'un directeur de service sont maintenant imputables au directeur incendie, que ce soit la gestion des ressources humaines, le suivi budgétaire et plus particulièrement le respect des normes et règles applicables au travail de pompier. Les pompiers doivent aussi comprendre le rôle qu'ils ont à jouer dans ce processus de changement et ils doivent faire partie du processus. Le changement amorcé n'est pas complété et d'autres défis s'ajouteront au cours des prochaines années, le principal étant le renouvellement des effectifs dans les casernes.

Pour arriver à maintenir un service d'incendie efficace et répondant aux exigences, les municipalités devront continuer leur réflexion et évaluer plusieurs scénarios, dont celui des regroupements. L'aspect financier est bien sûr important mais ne doit pas être la base de la démarche. L'obligation de moyen est de responsabilité municipale et tous les aspects précédemment nommés doivent être considérés.

J'espère que l'avancement réalisé au cours des trois dernières années n'aura pas été vain. Quel que soit l'orientation que vous prendrez, la priorité doit demeurer la sécurité des vos citoyens mais aussi et surtout celle de vos pompiers.



Christian Paré, tpi
Directeur

STATISTIQUES 2017

Le tableau suivant fait état des appels auxquels les SI ont dû répondre. Le nombre d'appels est demeuré stable depuis 3 ans. Ce sont les entraides automatiques qui ont fait augmenter le nombre de sorties pour chacune des casernes. Le but visé par la mise en place de ces protocoles est l'atteinte de la force de frappe telle que déterminée au schéma de couverture de risques. Dans la majorité des cas, ces protocoles ont permis le déploiement et l'atteinte des objectifs. Toutefois, les temps de mobilisation et de déploiement devront être révisés pour certains secteurs et corrigés au prochain schéma.

Un appel nécessitant une force de frappe est déterminé par toute intervention qui implique un bâtiment, tel qu'il est défini dans les orientations ministérielles et dans le schéma de couverture de risque.

Municipalité	Appels nécessitant la force de frappe	Entraides aux autres municipalités	Autres types d'appels	Total
Notre-Dame-de-Montauban		4 / Lac-aux-Sables		
Caserne 1	7	2 / Rivière-à-Pierre 5 / Ste-Thècle	14	32
Lac-aux-Sables		10 / Ste-Thècle		
Caserne 5	9	7 / Notre-Dame	7	33
Ste-Thècle		3 / Notre-Dame		
Caserne 3	13	6 / Lac-aux-Sables	15	37

PERTES

Les incendies importants sont survenus principalement à Ste-Thècle. La perte du restaurant Au petit Palace est sans contredit le plus important de 2017. Notons toutefois qu'aucune perte de vie ni de blessés ne sont enregistrés cette année.

Municipalité	Pertes en bâtiment estimées	Pertes en contenu estimées
Notre-Dame-de-Montauban	7 000.00\$	2 000.00\$
Lac-aux-Sables	8 200.00\$	95 000.00\$
Ste-Thècle	359 600.00\$	150 500.00\$

RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL DE CASERNE

Depuis 2015, il y a eu une légère variation dans le nombre de pompiers dans les casernes. Celle de Notre-Dame-de-Montauban est celle dont le nombre de pompiers est nettement insuffisant, ne permettant pas le déploiement d'une force de frappe adéquate à elle seule, peu importe le type d'appel. Les protocoles de déploiement automatique sont donc importants.

Le recrutement étant très difficile non seulement dans les 3 municipalités mais aussi dans l'ensemble de la MRC, tous les scénarios devront être analysés afin d'assurer le déploiement des ressources requises et cette analyse doit être faite en continue, selon la disponibilité du personnel et la période de l'année.

FORMATION

La formation et le maintien des compétences sont primordiaux pour les pompiers d'aujourd'hui. Le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie municipal détermine le niveau de formation minimal exigé pour les pompiers et les officiers pour les interventions incendie. Toutefois, les types d'interventions ne se limitent plus aux incendies de bâtiments mais de plus en plus les pompiers sont sollicités pour des interventions de sécurité civile que ce soit pour des matières dangereuses, sauvetage divers et lors des événements météorologiques. Ces types d'interventions demandent aussi un niveau minimal de formation et ces compétences doivent faire l'objet de mises à jour périodiques. Une mise à niveau des formations du personnel des 3 casernes est commencée et devra se poursuivre dans les prochaines années.

Nos municipalités comme la plupart des municipalités du Québec doivent faire face à la difficulté de recruter de nouveaux pompiers, en plus d'être éloignées des centres de formation ce qui rend la tâche encore plus ardue lorsque vient le temps d'organiser des formations. C'est pourquoi il serait souhaitable qu'une mise en commun des formations à être diffusées dans la MRC et dans les municipalités environnantes soit organisée pour qu'elles soient données localement.

Depuis 2015, en plus des nouveaux pompiers, des formations de mise à niveau ont été diffusées, notamment des formations en autosauvetage et matière dangereuses opérations. Le tableau suivant démontre le niveau de formation atteint dans chacune des casernes.

Municipalité	Nombre total de pompiers	Formation pompier 1	Réputé être (formation équivalente à pompier 1)	En formation	Officier ONU (ou réputé être)	Opérateurs d'autopompe	Matière dangereuse (hors programme)	Autosauvetage hors programme
Notre-Dame-de-Montauban Caserne 1	9	2	2	5	3/4	3	0	4
Lac-aux-Sables Caserne 5	15	5	7	3	3/3	5	4	3
Ste-Thècle Caserne 3	16	8	5	3	2/3	5	2	6

En 2017, les formations suivantes ont été diffusées :

- Sections 1 et 2 du programme pompier 1 pour 5 recrues.
- 2 groupes autosauvetage.
- 1 groupe MDO

En 2018, les SI devront s'assurer de poursuivre la formation des pompiers ainsi que les mise à niveau prévues .

PRATIQUES MENSUELLES

Les pratiques font partie du maintien des compétence. En début d'année une cédule est préparée conjointement avec les chefs aux opérations. 10 pratiques sont prévues au calendrier initial, dont 2 sont des pratiques avec les trois casernes. Les sujets abordés sont reliés aux types d'interventions auxquels feront face les SI, comme le transport d'eau, les communications, la prise de commandement, l'attaque initiale etc. Toutes les formules doivent être employées, c'est-à dire qu'une pratique peut être théorique ou sur le terrain.

De plus, les pompiers sont appelés à mettre en place une nouvelle structure opérationnelle qui correspond aux normes actuelles et qui est commune aux trois SI. En 2018, la demande a été faite de faire encore plus de pratiques communes justement pour améliorer les techniques de travail communes.

PRÉVENTION

RISQUES FAIBLES ET MOYENS RÉSIDENTIELS

La prévention est l'objectif #1 des orientations ministérielles. Les circonstances ont fait en sorte que les objectifs du schéma n'ont pas été atteints au cours des deux dernières années. Il faudra donc reprendre et de façon agressive le programme de vérification des avertisseurs de fumée. Une nouvelle façon de procéder qui consiste à procéder par envoi de formulaire dans des bâtiments ciblés a été proposée et devra être inscrite au prochain schéma de couverture de risque incendie. De cette façon, une priorité pourra être mise sur les visites à des bâtiments plus à risques ou à des secteurs plus spécifiques.

RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS

L'inspection des risques élevés et très élevés doit être faite par un technicien en prévention des incendies. Les risques importants sur le territoire sont les résidences de personnes âgées. Ces bâtiments ont été visités et un suivi annuel doit être fait. Les risques industriels ont aussi été visités et des suivis sont à faire pour le prochain préventionniste. Les plans d'intervention correspondants sont en cours de rédaction et devront être mis en place par le prochain TPI.

ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Chaque année, des exercices d'évacuation doivent être tenus dans les écoles, les résidences de personnes âgées, etc. En 2017, 95% de ces exercices obligatoires ont été tenus.

Des activités comme les portes ouvertes de caserne, la présence des pompiers à l'Halloween, visite de camp de jour ont aussi été réalisées 2017.

Ces activités d'éducation du public doivent faire partie d'un programme de prévention complet. Elles sont complémentaires des visites résidentielles et ajoutent à la visibilité du service d'incendie.

RÈGLEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE

En cours d'année, une proposition d'un nouveau règlement unifié en prévention incendie basé sur le code de sécurité a été rédigé. En collaboration avec les directeurs généraux et les inspecteurs municipaux ce règlement correspond aux nouvelles exigences en matière de sécurité incendie dans les bâtiments. Il ne reste que son adoption à faire par les conseils municipaux.

OPÉRATIONS

À mon arrivée en 2015, j'ai noté que les opérations incendies avaient des lacunes importantes et que la gestion des interventions ne répondait pas aux normes actuelles. Toutes les opérations incendies ont fait l'objet d'une mise à niveau depuis les trois dernières années mais n'est pas encore totalement assimilé par les pompiers.

En 2017, un manuel regroupant les directives d'opération sécuritaires (DOS) et les directives administratives (DA) a été placé dans chacune des casernes. Ces DOS déterminent les façons de procéder dans certaines situations, le tout dans le but premier de s'assurer d'agir en toute sécurité. Ces DOS se doivent d'être continuellement révisées et connues de tous. Comme mentionné dans la section de la formation, le maintien des compétences est primordial pour s'assurer d'avoir des interventions sécuritaires pour tous les intervenants.

RELATIONS DE TRAVAIL

L'adoption d'une nouvelle politique de travail est un élément important réalisé en 2017. Cette entente prévoit entre autres les conditions salariales pour les années de 2017 à 2021. Elle correspond aux normes du travail d'aujourd'hui et est certainement un élément favorable quand on tente de recruter des pompiers.

Pendant mon mandat, il y a eu des rencontres avec certains pompiers dont le taux présence aux diverses activités n'était pas suffisant. Les conseils municipaux devront prendre des décisions concernant cette problématique.

VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les pompiers à temps partiel n'échappent pas aux règles de santé et sécurité au travail. La nature du travail qu'ils exécutent demande d'avoir une protection particulière et les règles de la CNESST, entre autres, doivent être appliquées. En 2015, plusieurs équipements de protection individuelle n'étaient pas conformes. Une révision complète a été faite et les pompiers ont maintenant des habits conformes. Il faudra aussi s'assurer de continuer leur renouvellement.

VÉHICULES

Tous les véhicules réussissent les tests et les essais annuels. Toutefois, le camion-citerne de Notre-Dame-de-Montauban présente des signes d'usures évidentes et son opération deviendra rapidement compliquée. Son remplacement devra être envisagé à court terme.

ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION

Nous avons également mis en place le programme des inspections périodiques des équipements. Ceux-ci se doivent d'être inspectés et testés périodiquement. Un inventaire a été fait et chacune des casernes ont leur ronde de vérifications hebdomadaire à faire. Les tests annuels sont aussi à jour et devront être cédulés pour la prochaine année. En 2018, il faudra s'assurer de poursuivre ce programme afin que les équipements, que ce soit les habits de combat, les véhicules, les pompes ou les outils d'intervention répondent aux normes.

CONCLUSION

Ce rapport n'est qu'un court résumé des activités et des dossiers qui doivent être traités par les services d'incendie au cours d'une année. Il ne fait pas état des rapports d'incendie à rédiger, des suivis à faire après un sinistre des soumissions et achats et des rencontres nécessaires avec les intervenants du milieu de l'incendie. Comme je l'ai souvent répété aux membres des SI, le nombre d'interventions faites annuellement n'est pas une excuse à se soustraire aux règles et aux lois en vigueur. C'est pourquoi le changement amorcé doit se poursuivre.

Je voudrais remercier les Maires et les membres des conseils municipaux qui m'ont fait confiance au cours des trois dernières années.

Je remercie également le personnel des municipalités avec qui j'ai apprécié collaborer dans divers dossiers.

Je remercie également tous les pompiers qui, malgré une certaine réticence au changement, ont embarqué dans cette importante opération de mise à niveau. Il faut poursuivre le travail.